

Samedi 24 janvier 2009

# Marsillargues Le plan Vidourle adopté dans son intégralité

Le suspense s'est prolongé jusqu'à la dernière minute. En demandant aux élus de voter à bulletins secrets sur l'adoption ou le rejet définitif du plan Vidourle, le maire de Marsillargues, Bernadette Vignon, a pris une décision courageuse mais aussi un risque certain, tant le village est divisé sur la question.

On ne pouvait, en effet, exclure l'hypothèse que sa majorité, née d'une alliance de circonstances, très hétéroclite sur le plan politique, explose en vol. « *Le sujet est grave. Il engage non seulement l'avenir de Marsillargues mais aussi la sécurité de ses habitants. Je considère que chacun des conseillers devait prendre ses responsabilités et choisir en son âme et conscience, sans pression* », a-t-elle expliqué.

## Bernadette Vignon : « Ce plan engage l'avenir du village et la sécurité des habitants »

Les faits lui ont donné raison. Dix-sept voix se sont prononcées en faveur du plan Vidourle, onze contre et un bulletin nul. C'est donc la fin d'un long bras de fer qui, depuis 2004, oppose le Syndicat intercommunal d'aménagement du Vidourle (Siav) à la Ville de Marsillargues. Elle était la seule commune, sur l'ensemble du bassin versant



Plus de deux cents personnes assistaient au conseil extraordinaire.

du fleuve, à résister à ce programme qui a pour vocation de protéger les villages des côlères meurtrières du fleuve. Mais Marsillargues, tous élus confondus, ne voulait pas, jusqu'ici, entendre parler du projet de déversoir prévu sur son territoire, redoutant que le village ne se retrouve « noyé » en cas de crue.

Le Siav campait lui aussi sur ses positions. A l'unanimité (sauf Marsillargues), ses élus avaient voté une résolution selon laquelle le plan Vidourle n'était ni négociable ni à la carte. Cette politique du tout ou rien s'est finalement révélée payante. Lors du conseil extraordinaire de jeudi soir, Bernadette Vignon a demandé aux techniciens du Siav et aux représentants de l'État de venir faire de la pédagogie. Tous les aménage-

ments prévus, y compris la digue déversante, ont été exposés en détail. Les conséquences financières d'un nouveau refus, les implications pour la commune en matière de responsabilité pénale et d'assurances ont été expliquées. Le conseil municipal a posé toutes les questions qu'il jugeait nécessaires, devant une salle comble, où les opposants au déversoir ne se sont pas privés de manifester leur désaccord. « *La raison l'a emporté* », s'est félicitée Bernadette Vignon.

Au cours des débats, le maire avait d'ailleurs insisté sur le fait que son prédécesseur « *n'avait pas rendu publiques toutes les pièces du dossier, ce qui nous aurait permis de nous construire bien plus tôt une opinion objective* ». ●

Maria DUTRON

## REPÈRES

### Le plan

Sont inscrits dans le plan : la sécurisation des digues intéressant la sécurité publique (ISP), celles de second rang, le déversoir, le ressuyage des terres. Au total, près de 15 M€ seront engagés. En termes de calendrier, les travaux de la digue ISP pourraient démarrer fin 2010, ceux facilitant le ressuyage des terres seraient engagés dans la foulée. Il faut compter sept à huit ans pour la réalisation des autres travaux.

### Sécurité

Selon les techniciens du Siav, alors que, lors de la crue historique de 2002 (73 % de la zone urbaine de Marsillargues avait été inondée), lorsque tous les aménagements seront achevés, c'est seulement 0,3 % de la zone urbaine qui pourrait être inondée, mais avec des hauteurs d'eau très inférieures.

### Prévention

Même s'il est partiellement annulé, le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) classe en zone rouge la totalité de la commune, interdisant toute nouvelle construction. A la fin des travaux, il sera révisé et permettra d'ouvrir de nouvelles zones constructibles.

Midi Libre  
24/01/09

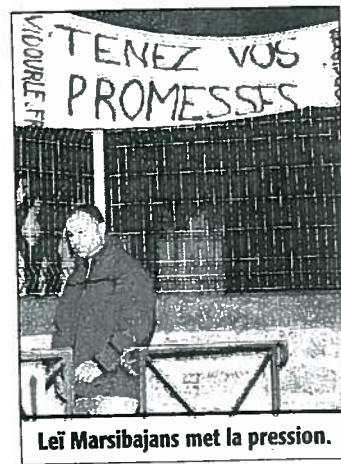
## La démission des élus qui ont voté oui est exigée

Forte des 1 562 signatures recueillies l'été dernier contre le déversoir, l'association Leï Marsibajans ne baisse pas les bras. Jeudi soir, lors du conseil municipal extraordi-

naire, l'entrée de la salle Jean-Moulin était tapissée de banderoles de protestation. Et dans un tract très critique à l'égard du syndicat, elle retrace sa longue opposition et accuse le Siav de s'être livré à « un chantage au déversoir », car « pas de déversoir pas de confortement des digues de premier rang, qu'importe les risques d'impacts sur les personnes et les biens ». L'association dénonce, en outre, les élus « de la majorité » qui ont voté oui alors qu'ils s'étaient aupara-

vant prononcés contre le déversoir. Elle estime que ce vote relève de « la quête du pouvoir au prix du mensonge » et de la « manipulation ».

En conséquence, elle entend demander la démission de tous les élus qui ont voté oui au plan Vidourle, « car nous estimons qu'ils ne sont plus représentatifs de leur électorat ». Leï Marsibajans compte bien poursuivre son combat, « bien décidée à tout faire pour éviter ce déversoir sauvage ». ●



Leï Marsibajans met la pression.

### AUJOURD'HUI

**Conseil municipal exceptionnel à Marsillargues.** - Un conseil municipal extraordinaire se tiendra à Marsillargues, entièrement consacré à la question du Vidourle, notamment au déversoir. Les investissements prévus par le syndicat mixte d'aménagement du Vidourle sur la commune seront également à l'ordre du jour. Salle Jean-Moulin, à 18 h 30.